

COMITE SYNDICAL DU PETR PAPA0 / PAYS D'OUCHE

Lundi 23 février 2015 – 18h45 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Frédéric BLONDEAU, M. François BRIZARD, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, M. Michel LE GLAUNEC, M. Michel LERAT, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, Mme Marie-Odile TAVERNIER, M. Gérard VIEL, M. Jacques VAUQUELIN, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE.

Etaient excusés : M. Laurent BEAUVAIS, Mme Florence ECOBICHON qui a donné pouvoir à M. Jacques VAUQUELIN, M. Luc FERET qui a donné pouvoir à Mme Marie-Odile TAVERNIER, M. Jean-Guy GRANDIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Charles HAUTON qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Jean PALLUD, M. Pierre PAVIS, M. Jean SELLIER.

Nombre de délégués en exercice : 36

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de pouvoirs : 4

En l'absence excusée de Laurent BEAUVAIS, Président du PETR PAPA0 / Pays d'Ouche, Jean-Marie VERCRUYSSSE, 1^{er} Vice-président, accueille les membres présents et ouvre la réunion du Comité Syndical du PETR.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2015

Le compte-rendu a été adressé aux membres du Comité avec l'invitation.

Jean-Marie VERCRUYSSSE propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 10 février 2015.

En l'absence de remarques, le Comité Syndical approuve le compte-rendu du 10 février 2015.

DELIBERATION N° 2015 – 02 – 07

OBJET : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Jean-Marie VERCRUYSSSE rappelle que le Syndicat Mixte du SCOT aura connu un seul exercice budgétaire en 2014, préalablement à sa transformation en PETR.

A ce titre, comme pour toute autre collectivité, il convient de procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif 2014 du Syndicat du SCOT. Cette tâche revient donc au Comité Syndical du PETR, suite à la transformation du Syndicat du SCOT en PETR.

En 2014, le Syndicat Mixte du SCOT a perçu une subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets SCOT Ruraux, et une contribution des Communautés de Communes membres.

Au niveau des dépenses, il y en a finalement eu peu. Il a été procédé à l'acquisition d'un logiciel de comptabilité publique. Cela a permis de se former et de passer tout de suite à la dématérialisation en partenariat avec le Centre des finances publiques d'Argentan, et d'évacuer en 2014 tous les soucis qui ont alors été rencontrés.

Les crédits dédiés aux études SCOT n'ont pas été consommés en 2014, car les premières études ont finalement été engagées par les deux associations de Pays.

Pour ce qui est de l'étude qui concerne l'Etat initial de l'Environnement, son lancement est décalé à début 2015 pour pouvoir obtenir des fonds européens FEADER de la prochaine programmation sur cette étude.

Le compte de gestion 2014 a été établi par le comptable public et a été transmis au PETR. Il retrace l'exécution de l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Le compte administratif 2014 s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 378,81 €
Recettes	72 672,00 €
Résultat	+ 71 293,19 €

Investissement

Dépenses	46,12 €
Recettes	0,00 €
Résultat	- 46,12 €

Cumul

Dépenses	1 424,93 €
Recettes	72 672,00 €
Résultat	+ 71 247,07 €

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement s'élevant à + 71 293,19 €,

Le résultat d'investissement s'élevant à - 46,12 €,

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- 46,12 € en virement à la section d'investissement (cpte 1068) pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- 71 247,07 € en affectation à l'excédent reporté (cpte 002).

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2014 du Syndicat Mixte du SCOT, établi par le comptable public,**
- **D'approuver le compte administratif 2014 du Syndicat Mixte du SCOT,**
- **D'affecter le résultat de fonctionnement aux comptes suivants : 46,12 € en virement à la section d'investissement (cpte 1068), et 71 247,07 € en affectation à l'excédent reporté (cpte 002).**

DELIBERATION N° 2015 – 02 – 08
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 DU PETR

Le Vice-président rappelle que l'année 2015 est la première année de mise en place du PETR, suite à la cessation d'activité des deux associations du PAPAO et du Pays d'Ouche, et que le PETR va reprendre l'actif et le passif de ces deux associations, conformément aux décisions prises le 15 décembre 2014.

En conséquence, le budget 2015 du PETR a été élaboré en prenant en compte :

- Les éléments budgétaires de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement du PETR en 2015,
- Les éléments budgétaires de dépenses et de recettes engagées par les deux associations et reprises par le PETR,
- Le fait que les fonds propres des deux associations vont devenir les fonds propres du PETR.

Un document complet de 6 pages est distribué aux membres du Comité, et commenté.

En fonctionnement, les dépenses concernent notamment les frais généraux de la structure (charges à caractère général, charges de personnel), les dépenses engagées par les deux associations et reprises par le PETR, et les dépenses d'études pour le SCOT.

Les recettes concernent les contributions des membres, les subventions annuelles à l'ingénierie, les subventions pour les actions menées par le PETR, et les subventions attribuées aux deux associations et non versées à ce jour.

En investissement, les dépenses concernent des immobilisations corporelles et incorporelles, qui reprennent les études et les investissements pour le SCOT et ceux initiés par les Pays.

Plutôt que de présenter un budget de fonctionnement avec un suréquilibre correspondant au transfert des trésoreries des deux associations, Roger RUPPERT propose de passer le montant du suréquilibre au compte 67 « charges exceptionnelles ».

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	134 168,00	74	Dotations et participations	740 031,70
O12	Charges de personnel et frais assimilés	315 300,00	76	Produits financiers	0,00
O22	Dépenses imprévues	15 000,00	77	Produits exceptionnels	205 000,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00			
67	Charges exceptionnelles	327 649,77			
O23	Virement à la section d'investissement	198 661,00	O02	Résultat de fonctionnement reporté	71 247,07
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	8 500,00	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		1 016 278,77	TOTAL		1 016 278,77
Budget fonctionnement en équilibre				- €	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	192 112,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	46,12
21	Immobilisations corporelles	5 049,00	13	Subventions d'investissement	0,00
O20	Dépenses imprévues	10 000,00			
O01	Résultat d'investissement reporté	46,12	O21	Virement de la section de fonctionnement	198 661,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	8 500,00
TOTAL		207 207,12	TOTAL		207 207,12
Budget investissement en équilibre				- €	
PREVISION DEPENSES TOTALES		1 223 485,89 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 223 485,89 €

Il est précisé que la subvention du Conseil Général pour l'ingénierie 2015 n'apparaît pas dans le détail des recettes de fonctionnement, car les services du Conseil Général ont préféré la verser aux deux associations. La subvention 2015 du Conseil Général est donc comprise dans la trésorerie des associations au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

Enfin, à la demande du Comité Syndical, lors de la préparation du prochain budget, il sera procédé à une analyse fine des coûts réalisés de fonctionnement du PETR en 2015, en comparaison aux coûts de fonctionnement réalisés par les deux associations en 2014, pour voir où des économies auront pu être réalisées.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2015 du PETR,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au budget.**

DELIBERATION N° 2015 – 02 – 09
OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ELUS

Le Vice-président rappelle que lors de sa dernière réunion, le Comité Syndical a arrêté le principe de créer 5 commissions d'élus :

- Finances / Personnel,
- SCOT / Urbanisme,
- Développement territorial,
- Transition énergétique,
- Appels d'offres.

La commission d'appels d'offres sera présidée par le Président du PETR.

Jean-Marie VERCRUYSSSE propose que la commission « Transition énergétique » devienne « Transition énergétique et développement durable ».

Pour les 4 autres, il est proposé que le Président et les 3 Vice-présidents en préside chacun une :

- Finances / Personnel : Laurent BEAUVAIS
- SCOT / Urbanisme : François BRIZARD
- Développement territorial : Marie-Thérèse MAYZAUD
- Transition énergétique et développement durable : Jean-Marie VERCRUYSSSE

Jean-Marie VERCRUYSSSE propose ensuite que chacun exprime son choix de commission(s).

FINANCES / PERSONNEL	SCOT / URBANISME	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
<u>Pdt:</u> Laurent BEAUVAIS	<u>Pdt:</u> François BRIZARD	<u>Pdt:</u> Marie-Thérèse MAYZAUD
Roger RUPPERT	Gérard VIEL	Jean-Pierre LATRON
Nelly NOGUES	Marie-Thérèse MAYZAUD	Nelly NOGUES
Véronique LOUWAGIE	Nelly NOGUES	Véronique CHABROL
Jean PALLUD	François DREUX	Jean-Marie GOUSSIN
Dominique NETZER	Jean-Marie VERCRUYSSSE	Luc FERET
	Jean-Marie GOUSSIN	Jean SELLIER
	Marie-Odile TAVERNIER	Michel LE GLAUNEC
	Jean PALLUD	Florence ECOBICHON
	Michel LERAT	

TRANSITION ENERGETIQUE / DEVELOPPEMENT DURABLE	APPELS D'OFFRES
<u>Pdt:</u> Jean-Marie VERCRUYSSSE	<u>Pdt:</u> Laurent BEAUVAIS (suppl : Jean-Marie VERCRUYSSSE)
Jacques VAUQUELIN	Pierre COUPRIT (suppl : Jean-Pierre LATRON)
Luc FERET	Dominique NETZER (suppl : Bernard DABIEL)
Jean-Guy GRANDIN	Marie-Odile TAVERNIER (suppl : Jean-Guy GRANDIN)
Frédéric LEVEILLE	Sébastien GOURDEL (suppl : Frédéric BLONDEAU)
Frédéric BLONDEAU	François BRIZARD (suppl : Michel LE GLAUNEC)
Pierre COUPRIT	
Marie-Thérèse MAYZAUD	
Bernard DABIEL	
Josette LASSEUR	

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la composition des 5 commissions d'élus.**

REGLEMENT INTERIEUR DU PETR

Le Vice-président précise que le PETR doit respecter la réglementation qui s'applique aux Syndicats Mixtes. A ce titre, il doit mettre en place un règlement intérieur.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser un certain nombre de points que les membres du Comité Syndical veulent caler ou mettre en place concernant le fonctionnement quotidien de la structure, comme par exemple : les modalités de convocation, de délibération, de décision, ou bien le fonctionnement du Comité Syndical, du Bureau Syndical, des commissions, ou du Conseil de Développement territorial ...

Un premier document de travail a été réalisé et distribué aux membres du Comité Syndical. Cette version n'est pas aboutie et doit encore être complétée.

Jean-Marie VERCRUYSSSE propose que les membres du Comité fassent remonter au PETR leurs éventuelles remarques sur ce qu'il est nécessaire d'ajouter et de compléter dans ce règlement intérieur, afin qu'il puisse être retravaillé en vue de son adoption lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

DELIBERATION N° 2015 – 02 – 10

OBJET : TRANSITION ENERGETIQUE – MISE EN PLACE DU SERVICE « DIALEGE »

Le Vice-président rappelle aux membres que le poste du chargé de mission « Transition énergétique » est accompagné financièrement par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pendant 3 ans, de 2015 à 2017.

L'ADEME soutient le poste et des frais de communication / sensibilisation pour un montant global annuel de 32 000 € (20 000 + 12 000).

Afin de sensibiliser les collectivités sur les économies à réaliser, il existe un outil développé par ERDF qui permet d'accéder aux informations relatives aux abonnements et aux consommations

électriques des bâtiments publics, et de consulter 3 ans de factures et de relevés de consommations de ces bâtiments.

Cet outil est utilisé par certains autres territoires de Pays / PETR comme outil de sensibilisation et de détection d'économies à réaliser.

Ce service, « Dialège », est payant (abonnement annuel), et permet une consultation illimitée.

Il est proposé de contractualiser avec ERDF pour que le PETR prenne en charge ce service.

Certaines collectivités ont déjà mis en place ce service de façon individuelle, mais elles pourraient arrêter de payer ce service individuellement et continuer à en bénéficier via le service mis en place sur l'ensemble du PETR.

Il est proposé que le PETR prenne en charge le service Dialège d'ERDF pour l'ensemble des collectivités du PETR (communes et EPCI) et de le mettre à disposition de chacune d'elles avec l'aide du chargé de mission afin d'optimiser la gestion de leurs budgets d'énergie électrique, maîtriser leurs consommations et leurs dépenses grâce à un suivi régulier sur Internet.

Le service sera gratuit pour les collectivités du PETR.

A partir de Dialège, le chargé de mission assurera une veille et un suivi dans le but de :

- Analyser les dépenses, les consommations et les éventuelles dérives
- Proposer des adaptations des contrats en fonction des besoins réels
- Utiliser les données pour élaborer des préconisations de travaux ou d'aménagements

Le chargé de mission du PETR prendra contact avec la collectivité, dès que nécessaire, pour lui faire part du diagnostic et d'éventuels dérives ou dysfonctionnements. Ce service est une aide à la décision. La collectivité reste seule décisionnaire dans ses choix.

Dans les faits, il est fréquent de constater par exemple des coûts d'abonnements électriques plus chers que nécessaires par rapport aux consommations réellement constatées.

Bénéfices pour les collectivités :

- Accéder sur Internet, de manière partagée, à 3 ans d'historique de facturation, avec des données mises à jour rapidement après chaque émission de facture
- Visualiser globalement leurs dépenses et consommations d'énergie électrique
- Consulter le détail de chaque site, regrouper des sites pour une vision agrégée
- Identifier des gisements d'économies (puissance, consommation), être alerté en cas de dérive, et mesurer les actions d'amélioration de la performance énergétique
- Exporter le détail des données pour des analyses plus précises

Le coût de cette prestation est de 7 200 € TTC paran. Ce service est entièrement financé dans l'enveloppe annuelle de 12 000 € de l'ADEME, pendant 3 ans.

Les collectivités qui payaient déjà ce service individuellement pourront arrêter de le payer, et en bénéficier par l'intermédiaire du PETR.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De mettre en place le service Dialège pour le PETR et ses collectivités,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à Dialège.**

Le Vice-président Jean-Marie VERCRUYSSSE remercie les délégués pour leur présence, puis clôt la séance du Comité Syndical du PETR à 19 heures 45.